



COMMUNE DE SAINT-DOLAY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick GÉRAUD, Le Maire.

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 17 - pouvoirs : 1 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Bruno CRESPEL, Lauriane DOUILLARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absent excusée : Christine CHAZELLE donne pouvoir à Stéphane PELLION

Absent non excusé : Vincent SAULNIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h08.

Madame Patricia CANAUX est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2023

B. Désignation des délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants aux élections sénatoriales :

- ✓ 5 titulaires et 3 suppléants

C. Délibérations :

❖ FINANCES :

- ✓ Garantie d'emprunt pour le projet « Le Local »
- ✓ Validation du projet d'aménagement du Port de Cran : Plan de financement
- ✓ Achat d'une remorque aux services techniques
- ✓ Subvention à la Mission Locale de Redon

❖ ENFANCE :

- ✓ Tarifs du Centre de Loisirs et de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2023
- ✓ Tarifs du restaurant scolaire en période scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

❖ VOIRIE :

- ✓ Travaux de voirie
- ✓ Travaux de point à temps (PATA) 2023
- ✓ Choix du cabinet pour une étude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de concession du service de type délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif

❖ BÂTIMENT :

- ✓ Maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en place d'une chaufferie mutualisée

❖ RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Création d'un poste de saisonnier

D. Questions et informations diverses :

- ✓ Recrutement
- ✓ Question Saint-Dolay Citoyens
- ✓ Travaux RD 34

Note : Les délibérations et le procès-verbal du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet sous la rubrique : mairie/vie-municipale-conseil-municipal.

- ✓ **A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2023**
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai est approuvé à l'unanimité.

B. ÉLECTIONS SÉNATORIALES :

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans au suffrage universel indirect par un collège d'électeurs, environ 162 000 personnes souvent appelés « *grands électeurs* ». Ce sont les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants qui ont été désignés par les conseils municipaux ce vendredi 9 juin 2023 dans plusieurs départements de France et notamment dans tout le Morbihan.

C'est dans ce cadre qu'en début de Conseil Municipal, les élus ont procédé à l'élection des grands électeurs de la commune, qui voteront le dimanche le 24 septembre 2023 pour les sénatoriales.

Les titulaires :

**Patrick GERAUD
Isabelle SIRLIN
Jean-Pierre HAMON
Isabelle PERRAIS
Audrey BERTRET**

Les suppléants :

**Nicolas GURIEC
Lauriane DOUILLARD
Stéphane PELLION**

C. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ **FINANCES :**

- ✓ **Garantie d'emprunt « Le Local »**

Monsieur Le Maire présente la demande de garantie d'emprunt bancaire de l'association l'épicerie solidaire « Le Local ». Dans le cadre du projet associatif dit « Tiers Lieu », l'association « Le Local » a recouru à un prêt bancaire auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour l'acquisition des futurs locaux de l'association « Le Local » 2 rue du Crézelo à Saint-Dolay.

La Commune est sollicitée pour accorder une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt total d'un montant de 55 000 € activable en cas de procédure collective ou d'impayés supérieurs à 3 mensualités. Aucune assurance n'a été souscrite.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 55 000.00 €
- Durée totale du prêt : 180 mois
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Le taux fixe : 4.75 % (selon la négociation en cours)
- Périodicité de remboursement : Mensuelle
- Mensualité : 427.81 €

Après délibération et vote pour, 2 voix contre (Emmanuelle GONÇALVES et Muriel MALNOË), 1 abstention (Guillaume WACHNICKI), le Conseil Municipal approuve la garantie de l'emprunt par la commune à hauteur de 50 %, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes liés à cette garantie.

✓ **Validation du projet d'aménagement du Port de Cran : Plan de financement**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir longuement débattu, avait considéré à l'unanimité, que le reste à charge pour la commune était trop élevé : le total des travaux prévisionnel était de 280 661.66 HT avec la Maitrise d'œuvre. Les conseillers avaient souhaité que le projet et la répartition soient revus avec la Compagnie des Ports du Morbihan et Arc Sud Bretagne afin de baisser le montant des travaux pour la commune.

Après négociations le plan de financement prévisionnel du projet est arrêté comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
	Aménagement des espaces publics pris en charge par la Commune	Équipements plaisanciers pris en charge par la Compagnie des ports du Morbihan	
Frais d'études ARTOPIA	14 400.00 €		
Travaux estimés au stade avant-projet	195 095.00 €		Conseil Départemental (Obtenue) 75 000.00 €
Terrassements et revêtements			Fonds de concours Arc Sud Bretagne (Obtenue) 70 000.00 €
Espaces Verts Mobiliers Jeux	4 000.00 €		Complément ASB 15 000.00 €
Fouille pour 2 bacs OM Semi-enterrés		60 000.00 € 10 000.00 €	
Sanitaires plaisanciers	12 150.00 €		
Accès au bloc sanitaire Sanitaire public	2 083.00 €	4 167.00 €	Autofinancement de la Commune 91 561.00 €
Habillage bois des équipements	9000.00 € 2 933.00 €	18 000.00 € 5 867.00 €	
Assainissement autonome		7 200.00 €	
Installation, Dalle béton, Raccordement eau/élec		4 000.00 € 2 500.00 €	
Borne connectée eau/élec ponton Raccordement et branchement Caméra sur sanitaires	11 900.00 €		
Divers, imprévus			
Totaux Travaux avec MO	251 561.00 €	111 734.00 €	251 561.00 €

Après délibération et vote pour, 1 voix contre (Gaëlle DAVID), 5 abstentions (Audrey BERTRET, Stéphane PELLION, Christine CHAZELLE, Yannick ROUSSE et Isabelle PERRAIS) et 12 voix pour, le Conseil Municipal valide le plan de financement prévisionnel, valide le groupement de commande et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

✓ **Achat d'une remorque aux services techniques**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, informe les élus que la commission voirie du 31 mai 2023 propose l'achat d'une remorque pour les services techniques.

Le choix s'est porté sur l'acquisition de la remorque THIEVIN proposée par la société GABILLET (Arzal) pour un montant de 24 795 € HT. La société GABILLET reprend l'ancienne remorque pour un montant de 5 000 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la remorque à l'entreprise GABILLET pour un montant de 24 795 € HT.

✓ **Subvention à la Mission Locale de Redon**

La Mission Locale du pays de Redon et de Vilaine sollicite une subvention pour financer deux séjours, en Crète et en Tunisie en octobre 2023, d'une durée de 10 jours pour des jeunes inscrits à la Mission Locale.

Ces jeunes, en démarche d'insertion sociale et professionnelle, accompagnés par la Mission Locale participent à un chantier collectif qui a pour objectif de développer la mobilité à l'international, la citoyenneté, la découverte culturelle et de lutter contre les exclusions.

Monsieur le Maire propose de verser une aide financière de 100 € sachant qu'un jeune de la commune a été retenu.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la subvention et autorise le versement de cette aide financière de 100 €.

❖ **RESSOURCES HUMAINES**

✓ **Création d'un emploi permanent au restaurant scolaire : modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est nécessaire de créer un poste au grade d'adjoint technique sur un temps non complet de 25 heures hebdomadaires.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création d'un emploi au restaurant scolaire relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique, à raison de 25 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2023, et autorise la modification en conséquence du tableau des effectifs.

❖ **BÂTIMENT :**

✓ **Maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux de la mise en place d'une chaufferie mutualisée et d'un réseau de chaleur**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint aux bâtiments communaux, informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été réalisée concernant une mission de maîtrise d'œuvre* pour la mise en place d'une chaufferie mutualisée et d'un réseau de chaleur pour les bâtiments de la mairie, de la salle polyvalente et de la médiathèque.

Trois offres sont parvenues. La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre EXOCETH (Guer) pour un montant total de 32 802.57 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition d'EXOCETH et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché.

❖ **ENFANCE :**

✓ **Tarifs du Centre de Loisirs, de la garderie et de l'adhésion à l'Espace Jeunes, à compter du 01/09/2023**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse présente la proposition de la commission Enfance Jeunesse :

Les tarifs du Centre de Loisirs :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Journée complète *	4.22 €	4.22 €	5.28 €	7.55 €	8.58 €	8.58 €	9.70 €	9.70 €	12.90 €
Repas mercredi et vacances scolaires	3,94 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,05 €	4,05 €	4,11 €	4.20 €
½ journée	3,04 €	3.04 €	3,59 €	4,14 €	4.70 €	4.70 €	5.27 €	5.27 €	6.36 €
Journée avec sortie	10.21 €	10.21 €	11.31 €	13.58 €	14.69 €	14.69 €	15.80 €	15,80 €	19,10 €

*le coût du repas non compris dans le tarif

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'Arc Sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

Le tarif de la garderie :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Garderie le quart d'heure (2)	0.51 €	0.54 €	0.54 €	0.57 €	0.57 €	0.57 €	0.57 €	0.58 €	0.63 €

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'Arc Sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

(2) 3ème enfant : 0.25 €

Adhésion Espace Jeunes : 5 euros par an

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs du centre de loisirs, de la garderie et de l'adhésion à l'Espace Jeunes à compter du 1er septembre 2023.

✓ **Tarifs du restaurant scolaire, en période scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2023.**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, propose que la commune, étant éligible, adhère au dispositif « la cantine à 1 € »⁽¹⁾ proposé par l'État. L'objectif de cette mesure est de garantir aux familles ayant un quotient inférieur ou égal à 1000€ des repas pour leurs enfants en milieu scolaire. Les familles paieraient le repas 1€.

(1) Le dispositif « la cantine à 1 € » est applicable uniquement durant la période scolaire, hors mercredis et vacances scolaires.

Les 3 euros « manquants », par repas, seront intégralement payés par l'État et ne sont, en aucun cas, reportés sur le tarif appliqué aux autres familles : Les tarifs des tranches supérieures n'ont pas été calculés en prenant en compte cette aide (d'une durée d'un an).

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2023 afin de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de cette tarification sociale.

L'ensemble des tarifs présentés ont subi l'augmentation de 9.5% appliquée par le prestataire de restauration.

Le prix des repas pour le restaurant scolaire avec l'aide de l'État, tarification sociale :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Adultes
Repas	1.00 €*	1.00 €*	1.00 €*	1.00 €*	1.00 €*	4.05 €	4.05 €	4.11 €	6.25 €

***Tarif du repas sans l'aide de l'État (mercredis et vacances scolaires)**

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €
Repas	3.94 €	4.00 €	4.00 €	4.00 €	4.00€

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour mettre en place le dispositif « la cantine à 1 € » en faveur des familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 € et valide les tarifs du restaurant scolaire ci-dessus à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 5 juillet 2024.

❖ **VOIRIE :**

✓ **Travaux de voirie**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, informe les élus que la commission voirie du 31 mai 2023 propose d'effectuer les travaux de voirie au lieu-dit Les Livardières à Burin.

Le devis de l'entreprise LEMEE LTP a été retenu lors de cette commission pour un montant de 12 612.48 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

✓ **Travaux de point à temps (PATA) 2023**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, informe les élus que la commission voirie du 31 mai 2023 a retenu l'offre de l'entreprise LEMEE LTP pour effectuer des travaux de point à temps. Au vu du budget, il est proposé d'effectuer des travaux pour un estimatif de 20 tonnes soit un montant de 18 860.00 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

✓ **Prix du concours des maisons fleuries**

Monsieur Le Maire, propose d'attribuer les lots suivants en bon d'achat : le 1er prix : 100 €, du 2ème au 4ème prix : 65 € et à compter du 5ème prix : 45 €.

Le candidat ayant obtenu le premier prix ne sera pas admis à concourir l'année suivante.

Cette année le jury qui visitera les jardins sera composé d'habitants des communes de Marzan, Nivillac et la Roche-Bernard.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des lots.

✓ **Choix du cabinet pour une étude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de concession du service de type délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif**

Monsieur Le Maire informe que le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement collectif d'une durée de douze ans, arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Une consultation pour une étude et assistance à Maitrise d'Ouvrage pour un contrat de concession de service de type délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif a été effectuée.

La mission d'assistance et de conseil s'effectuera en trois phases. Une seule réponse est parvenue, l'offre du Cabinet IRH pour un montant total de 6 750 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'offre du Cabinet IRH et autorise Monsieur Le Maire à signer cette offre.

D. Questions et Informations diverses :

- ✓ Recrutement d'un contractuel d'un an à compter du 1er septembre 2023 à temps non complet (20h) sur la période scolaire pour aider au service au restaurant scolaire, ménage au restaurant scolaire et au complexe sportif. Merci de transmettre votre CV avec lettre de motivation en mairie.

- ✓ "Question du groupe "Saint-Dolay Citoyens !" concernant l'aménagement du port de Cran : Au-delà du reste à charge trop élevé pour notre commune pour un projet destiné en grande partie à la Compagnie des Ports du Morbihan et non au service des Dolaysien(es), Mr le Maire pourrait-il imposer à cette société commerciale un engagement écrit qui limite le nombre de bateaux et stoppe l'extension des pontons pendant la durée de la convention ?"

Monsieur Le Maire signifie que la commune va passer une convention avec la Compagnie des Ports où il sera notifié que celle-ci s'engage à ne pas développer le port et que les places seront limitées.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 juillet 2023 à 20h00
